

RIOPEL GAGNON LAROSE
S T É N O G R A P H E S O F F I C I E L S
O F F I C I A L C O U R T R E P O R T E R S

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'AVIS À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE SUR LES
MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES, TARIFAIRES ET CONTRACTUELLES
QUI POURRAIENT ÊTRE MISES EN PLACE AFIN DE RÉDUIRE LES
IMPACTS TARIFAIRES POUR LES CONSOMMATEURS TOUT EN
MAXIMISANT LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DU GSR
PRODUIT AU QUÉBEC

DOSSIER : R-4353-2026

RÉGISSEURS : M. FRANÇOIS ÉMOND, président
 M. SAMY GENNAOUI
 M. STEEVES DEMERS

AUDIENCE DU 29 JUILLET 2026
EN PRÉSENTIEL ET EN VIRTUEL

ROSA FANIZZI
STÉNOGRAPHE OFFICIELLE

RIOPEL GAGNON LAROSE
Sténographes officiels
514.286.5454

COMPARUTIONS :
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :
M. BERNARD DRAINVILLE
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de
l'Énergie (MÉIE)
INTERVENANTS ANNONCÉS
Me ADINA GEORGESCU
avocate d'Enbridge Gaz Québec;
Me PHILIP THIBODEAU
avocat d'Énergir, S.E.C.;
Me ANTOINE SARRAZIN-BOURGAIN
avocat de Option consommateurs (OC);
AUTRES INTERVENANTS
Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO),
l'Association hôtellerie Québec et de l'Association
restauration Québec (AHQ-ARQ);
Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);
Me SYLVAIN LANOIX
avocat du Conseil de l'industrie forestière du
Québec (CIFQ);
Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);
Me JOCELYN OUELLETTE
avocat du Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
Me EUGÉNIE VEILLEUX
avocate du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEE);
Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat du Regroupement pour la transition,
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ).

R-4353-2026
29 juillet 2026

- 3 -

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Préliminaires	4
Rencontre préparatoire	7

R-4353-2026
29 juillet 2026

Préliminaires

- 4 -

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026), ce
2 vingt-neuvième (29e) jour du mois de juillet :
3
4 PRÉLIMINAIRES
5
6 LE GREFFIER :
7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
8 juillet deux mille vingt-six (2026) en présentiel
9 et en virtuel. Dossier R-4353-2026 : Demande d'avis
10 à la Régie de l'énergie sur les modalités
11 réglementaires, tarifaires et contractuelles qui
12 pourraient être mises en place afin de réduire les
13 impacts tarifaires pour les consommateurs, tout en
14 maximisant le développement et l'utilisation du GSR
15 produit au Québec.
16 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont :
17 monsieur François Emond, président de la Formation,
18 de même que monsieur Samy Gennaoui et monsieur
19 Steeves Demers.
20 L'avocat de la Régie est maître Jean-François
21 Ouimette. La demanderesse est ministre de
22 l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie,
23 représenté par monsieur Bernard Drainville.
24 Les participants annoncés à la présente rencontre
25 préparatoire sont : Enbridge Gaz Québec, représenté

R-4353-2026
29 juillet 2026

Préliminaires

- 5 -

1 par maître Adina Georgescu;
2 Énergir, S.E.C., représenté par maître Philip
3 Thibodeau;
4 Option consommateurs, représenté par maître Antoine
5 Bourgain.
6 Nous demandons aux participants de bien
7 vouloir s'identifier à chacune de leurs
8 interventions pour les fins de l'enregistrement.
9 Merci.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Merci, Monsieur le Greffier. Désolé pour ce délai
12 informatique. Donc, monsieur le greffier a annoncé
13 certains participants qui étaient annoncés. Il y en
14 a d'autres qui n'étaient pas annoncés, puisqu'on
15 n'a pas demandé la confirmation à l'avance, donc
16 c'est normal que vous n'ayez pas été annoncés dans
17 le protocole d'ouverture.
18 Si jamais vous veniez qu'à parler et à
19 répondre à des questions que la Formation pourrait
20 avoir ou des questions que vous pourriez avoir pour
21 la Formation, vous serez inclus dans les notes
22 sténographiques, donc pas de soucis, on saura que
23 vous étiez présent.
24 Donc merci, Monsieur Specte. Merci aussi,
25 Madame Osman, qui est notre nouvelle greffière en

R-4353-2026

29 juillet 2026

Preliminaires

- 6 -

1 formation. Donc, bonjour à tous, salutations
2 également à notre sténographe. Donc, mes collègues
3 et moi, ainsi que l'équipe de la Régie, vous
4 souhaitons la bienvenue à cette rencontre
5 préparatoire qui porte sur le dossier, donc de
6 l'avis du ministre sur le gaz de source
7 renouvelable 4353-2026.

8 L'équipe de la Régie pour ce dossier est
9 composée des spécialistes Philippe Girard comme
10 chargé de projet, Patricia Despaulx et Benjamin
11 Barrette, ainsi que maître Jean-François Ouimette
12 pour aujourd'hui. Nous bénéficions des services de
13 sténographe pour la rencontre d'aujourd'hui, donc
14 pour les gens qui n'étaient pas présents, ils
15 pourront y référer par la suite et les notes seront
16 déposées sur le site interne de la Régie dès
17 qu'elles seront produites.

18 Pour les participants qui sont moins
19 habitués à nos travaux, je vous le rappelle qu'il
20 est interdit de filmer ou d'enregistrer le contenu
21 audio de nos travaux dans la salle, de même que sur
22 Teams. On vous demande aussi de vous abstenir de
23 manger, de boire autre chose que de l'eau pour ceux
24 qui sont dans la salle.
25

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre

préparatoire

- 7 -

1 RENCONTRE PRÉPARATOIRE

2 LE PRÉSIDENT :

3 Le vingt-deux (22) juillet, nous vous avons
4 convoqués à cette rencontre préparatoire en mode
5 hybride, compte tenu du court délai. Et tel
6 qu'annoncé, nous voudrions principalement échanger
7 avec les deux Distributeurs gaziers sur les items
8 suivants, et je les rappelle : le traitement
9 procédural, le calendrier de traitement, le recours
10 à des experts, mais aussi sur le remboursement
11 éventuel des frais, les regroupements
12 d'intervenants et nos attentes générales par
13 rapport à la demande du ministre.

14 Avant d'entrer dans le vif du sujet, le
15 ministre nous demande, en page 3 de sa demande, à
16 la pièce B-0001, et je me permets de la citer.

17 Donc, je vais essayer d'y aller lentement. Alors :

18 Je souhaite obtenir l'avis de la Régie
19 sur les modalités réglementaires,
20 tarifaires et contractuelles qui
21 pourraient être mises en place afin de
22 réduire les impacts tarifaires pour
23 les consommateurs tout en maximisant
24 le développement et l'utilisation du
25 GSR produit au Québec. Cela, dans

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre

préparatoire

- 8 -

1 l'objectif d'accroître notre sécurité
2 et autonomie énergétique, ainsi que
3 pour favoriser une transition
4 énergétique efficiente, équitable et
5 conforme aux objectifs climatiques du
6 Québec.

7 Considérant les objectifs
8 ci-haut, l'avis devra notamment porter
9 sur :

10 La progression optimale et prévisible
11 des exigences de distribution de GSR,
12 minimalement d'ici 2035, basée sur
13 quelques scénarios et leurs impacts
14 estimés respectifs, notamment sur les
15 tarifs, les différents types de
16 consommateurs de gaz naturel
17 (bâtiments résidentiels et
18 commerciaux, industriel et agricole),
19 tout en y intégrant le développement
20 de la filière québécoise de production
21 de GSR. Ces cibles devront également
22 respecter la capacité de payer des
23 consommateurs et préserver la
24 compétitivité des entreprises;
25 Les mécanismes à mettre en place afin

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre

préparatoire

- 9 -

1 de réduire au maximum, voire éliminer,
2 les frais de socialisation et les
3 chocs tarifaires et répartir
4 équitablement leur impact entre les
5 consommateurs et les différentes
6 catégories de consommateurs;
7 La réduction de la dépendance aux
8 importations de GSR en examinant les
9 options possibles liées au volume déjà
10 contractés;
11 La recherche d'incitatifs pour
12 favoriser un approvisionnement
13 compétitif et à moindre coût qui
14 s'arrime avec les besoins des
15 consommateurs;
16 Et finalement, les mécanismes de
17 valorisation optimale des attributs
18 GSR, notamment les unités de
19 conformité au Règlement sur les
20 combustibles propres, et pour réduire
21 les obligations prévues au Règlement
22 concernant le système de plafonnement
23 et d'échange de droits d'émission de
24 gaz à effet de serre, aux bénéfices
25 des consommateurs et distributeurs.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 10 -

1 Tout un programme d'ici la fin du mois de novembre.
 2 Compte tenu de la demande du ministre, nous
 3 aurons quelques questions préliminaires avant
 4 d'aller sur l'ordre du jour annoncé, et je
 5 comprends, donc, maître Georgescu est ici en salle
 6 et que c'est maître Thibodeau qui répond pour
 7 Énergir. Voilà, je le vois à l'écran. - Merci,
 8 Maître Thibodeau.
 9 Me PHILIP THIBODEAU :
 10 Bonjour.
 11 LE PRÉSIDENT :
 12 Certaines de ces questions pourraient ne pas
 13 trouver réponse dès maintenant. Peut-être qu'au
 14 cours de la rencontre préparatoire, vous serez
 15 capables d'avoir des réponses et de nous les
 16 fournir d'ici la fin de la rencontre. Si vous ne
 17 les avez pas, dans le meilleur délai que vous les
 18 aurez par la suite, on sera en mesure d'apprécier
 19 ces réponses-là.
 20 Donc, je vais d'abord m'adresser à maître
 21 Georgescu. Peut-être que vous allez vouloir vous
 22 avancer.
 23 Me ADINA GEORGESCU :
 24 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Messieurs
 25 les Régisseurs. Adina Georgescu pour Enbridge Gaz

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 11 -

1 Québec.
 2 LE PRÉSIDENT :
 3 Bonjour. Je vois que les représentants de votre
 4 cliente sont présents, donc peut-être que vous
 5 allez avoir des réponses plus rapidement.
 6 Me ADINA GEORGESCU :
 7 Peut-être bien.
 8 LE PRÉSIDENT :
 9 Donc, votre cliente avait déposé, en février deux
 10 mille vingt-cinq (2025), le dossier R-4292-2025,
 11 sur... dont sur votre stratégie de
 12 commercialisation de GSR, qui inclut maintenant
 13 aussi une demande sur votre stratégie pour les
 14 unités de conformité.
 15 Votre demande, selon ma compréhension assez
 16 fine du dossier, était notamment basée sur le
 17 Règlement du ministre, qui ne sera
 18 vraisemblablement pas adopté tel qu'il avait été
 19 prépublié.
 20 Donc, ma première question, c'est : est-ce
 21 que vous pensez qu'il serait plus efficace de tout
 22 simplement retirer cette demande-là, le temps qu'un
 23 nouveau projet de Règlement soit adopté pour que
 24 vous puissiez adapter une nouvelle stratégie à
 25 soumettre à la Régie?

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 12 -

1 Me ADINA GEORGESCU :
 2 Alors, je vous répondrais, Monsieur le Président,
 3 pour commencer, que cette... ce dossier-là est
 4 présentement en réflexion de notre côté, puis je ne
 5 veux pas nécessairement m'avancer pour vous dire
 6 qu'est-ce qui va en ressortir, parce que la
 7 réflexion n'est pas encore terminée. Nous voulions,
 8 entre autres, avoir la rencontre préparatoire
 9 d'aujourd'hui pour pouvoir nous positionner.
 10 Mais c'est en réflexion, puis je...
 11 peut-être qu'on pourra en discuter tout à l'heure
 12 et vous revenir avec quelque chose de plus précis
 13 dès maintenant, sinon ça va être à courte échéance.
 14 Nous pourrions faire le suivi par rapport à
 15 qu'est-ce qui adviendra de ce dossier-là.
 16 LE PRÉSIDENT :
 17 Puis je vous rassure, je ne parle pas au nom de la
 18 Formation du 4292, ce n'est qu'une question de...
 19 Me ADINA GEORGESCU :
 20 Je comprends.
 21 LE PRÉSIDENT :
 22 ... d'essayer de comprendre comment les dossiers
 23 sont ordonnancés, puis essayer de mettre de l'ordre
 24 dans tout cela.
 25

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 13 -

1 Me ADINA GEORGESCU :
 2 Tout à fait.
 3 LE PRÉSIDENT :
 4 Donc, le dossier 4292 avait deux volets. Ma
 5 question était sur le premier volet sur la
 6 stratégie de commercialisation de GSR, le deuxième
 7 sur les UC, qui font partie d'un des points que
 8 l'on doit rendre dans la vie, donc j'imagine que ça
 9 fait partie de la même réflexion aussi?
 10 Me ADINA GEORGESCU :
 11 Effectivement.
 12 LE PRÉSIDENT :
 13 Deuxième question. Vous avez déposé, vendredi en
 14 fin de journée, une demande d'approbation d'un
 15 contrat, donc le dossier 4355. Un peu même
 16 question : compte tenu qu'on a à se prononcer sur
 17 les caractéristiques de contrat sur le GSR, sur...
 18 est-ce qu'il aurait été à propos de ne peut-être
 19 pas le déposer, d'attendre un peu?
 20 Me ADINA GEORGESCU :
 21 Pour celle-là, je vais vous dire, Monsieur le
 22 Président, je la prendrais. Je vais en discuter
 23 avec mes clients, peut-être on pourra prendre une
 24 petite pause tout à l'heure, une fois qu'on aura
 25 avancé un petit peu plus dans la rencontre

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 14 -

1 préparatoire, puis je vous reviendrai. Oui, je vais
2 m'arrêter là. Ça vous va?
3 LE PRÉSIDENT :
4 Parfait.
5 Me ADINA GEORGESCU :
6 Parfait. Merci.
7 LE PRÉSIDENT :
8 Et je ne parle pas non plus au nom de la
9 Formation...
10 Me ADINA GEORGESCU :
11 Je comprends.
12 LE PRÉSIDENT :
13 ... c'est juste pour comprendre...
14 Me ADINA GEORGESCU :
15 Absolument.
16 LE PRÉSIDENT :
17 ... l'ordonnancement.
18 Me ADINA GEORGESCU :
19 Parfait.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Merci, Maître Georgescu. Ça va être tout pour vous.
22 Me ADINA GEORGESCU :
23 Merci.
24 LE PRÉSIDENT :
25 Maître Thibodeau, vous me voyez venir, j'imagine?

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 15 -

1 Me PHILIP THIBODEAU :
2 Oui, bonjour.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Le dépôt récent de votre dossier 4354-2026, qui
5 porte sur la segmentation de votre clientèle,
6 est-ce que vous pensez, compte tenu de l'avis qu'on
7 a à donner au ministre qui touche des clients qui
8 sont au GSR, qu'il ne serait pas plus efficace
9 - puis je le sais, la Régie vous a pressé à déposer
10 ce dossier-là depuis trois ans - d'attendre le
11 nouveau Règlement, puis d'adapter votre stratégie?
12 Me PHILIP THIBODEAU :
13 Je vais... je vais imiter ma collègue. Je vais...
14 on va vous revenir d'ici la fin, idéalement, de
15 l'audience. Je veux seulement consulter, là... Je
16 reviens là-dessus.
17 LE PRÉSIDENT :
18 Parfait. Merci, Maître Thibodeau.
19 Donc, pour revenir à l'ordre du jour, donc
20 je vais prendre le micro pour une grande partie des
21 questions, mais mes collègues sont aussi invités à
22 intervenir, donc il n'y a pas de souci avec ça.
23 Sur le traitement procédural, nous avons
24 en tête un traitement procédural allégé, compte
25 tenu du délai qu'on a devant nous, similaire au

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 16 -

1 traitement procédural qui avait eu cours pour
2 l'avis 2017-01, donc l'avis sur les tarifs,
3 c'est-à-dire... - puis j'ai des grandes lignes, là,
4 mais on pourra préciser, si vous avez des
5 questions - donc que des regroupements qui seraient
6 intéressés à participer au processus de
7 consultation devront s'inscrire, par écrit, auprès
8 de la Régie à l'avance, selon une date à
9 déterminer, que seuls ces regroupements inscrits
10 pourront présenter leurs observations et positions
11 par écrit, sous la forme d'un mémoire qui devra
12 préciser la source des informations ou des données
13 qui sont utilisées.
14 Puis par la suite, la Régie invitera
15 certains des participants à lui présenter leurs
16 conclusions et à répondre à ses questions lors
17 d'une audience publique. Et les participants qui ne
18 seront pas... les participants ne seront plus tous
19 appelés nécessairement à présenter oralement leurs
20 conclusions.
21 Et quand on parle de questions dans une
22 audience publique, il n'y a pas de preuve, il n'y a
23 pas d'assermentation de témoins, il n'y a pas
24 d'interrogatoire ou contre-interrogatoire, ce ne
25 serait que des questions de la Formation auprès des

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 17 -

1 gens qui ont présenté, qui ont produit leur mémoire
2 ou leurs recommandations, pour ceux que l'on
3 appellerait à ce moment-là.
4 Est-ce que, sur ce traitement procédural
5 là, il y a des commentaires, Maître Thibodeau,
6 Maître Georgescu?
7 Me PHILIP THIBODEAU :
8 Du côté d'Énergir, pas de commentaire particulier.
9 On était allés voir, justement, là, en préparation
10 de la présente audience, les différents avis qui
11 avaient été faits dans le passé, dont celui-ci de
12 deux mille dix-sept (2017), là, qui avait été
13 produit.
14 Donc, est-ce que je comprends que dans... À
15 ce moment-là, donc, il y avait eu des dépôts de
16 mémoire, par la suite, il y avait eu une audience
17 dans laquelle les parties étaient venues présenter
18 leur mémoire. J'avais vu qu'il y avait eu des
19 questions de la Formation par la suite, mais donc,
20 je comprends qu'il n'y avait pas de
21 contre-interrogatoire, par exemple, des différents
22 intervenants qui peuvent être présents. Et je crois
23 qu'il n'y avait pas eu non plus de plaidoiries des
24 avocats, donc c'était purement une présentation de
25 la part des témoins.

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 18 -

1 Et je comprends que c'est ça que la...
2 c'est un peu la même approche que la Formation
3 envisage pour le présent dossier, c'est ça?
4 LE PRÉSIDENT :
5 C'est exactement la même approche. Et pour les deux
6 Distributeurs gaziers, vous seriez sur le même pied
7 d'égalité aussi à présenter vos recommandations et
8 à répondre à des questions qui viendraient de la
9 Formation aussi.
10 Me PHILIP THIBODEAU :
11 Excellent. Bien, donc, du côté d'Énergir, il n'y a
12 pas d'enjeu au niveau de l'approche.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Parfait. Merci, Maître Thibodeau.
15 Me ANTOINE SARRAZIN-BOURGOIN :
16 Oui, bonjour. Antoine Sarrazin-Bourgoin, Option
17 consommateurs.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Je vous ai vu à l'écran, je veux juste avoir la
20 réaction de maître Georgescu en premier, puis
21 après, je vais vous donner la parole.
22 Me ADINA GEORGESCU :
23 Monsieur le Président. Alors, pas de commentaire de
24 notre côté non plus, de la manière dont c'est
25 décrit, ça nous convient tout à fait comme

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 19 -

1 processus. Merci.
2 LE PRÉSIDENT :
3 Parfait. Maître Sarrazin-Bourgoin?
4 Me ANTOINE SARRAZIN-BOURGOIN :
5 Oui, rebonjour. Donc, simplement pour être certain
6 que préalablement à la remise des mémoires des
7 participants, il y aura l'occasion de poser les
8 questions et demandes d'informations, là, pour
9 pouvoir remplir plus facilement, vu qu'il n'y a pas
10 d'administration de la preuve avec interrogatoire,
11 contre-interrogatoire, mais s'assurer qu'on aura
12 l'occasion d'obtenir la documentation nécessaire
13 pour pouvoir prendre position.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Nous avons en tête comme calendrier que les...
16 éventuellement, des rapports d'experts soient
17 déposés en premier, puis ensuite, on n'a pas encore
18 décidé fermement dans quel ordre viendrait la
19 suite, est-ce que les Distributeurs gaziers
20 viendraient en dernier ou les regroupements
21 d'intervenants en dernier, mais il y aurait une
22 séquence dans laquelle des documents seraient
23 déposés qui vous permettrait de réagir au moment où
24 ce serait déposé pour l'inclure dans votre
25 présentation.

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 20 -

1 Si la séquence ne vous permet pas de poser
2 des questions à ceux qui ont déposé leurs
3 observations avant ou après vous, au moment de
4 l'audience, dans votre présentation de votre
5 mémoire et de vos recommandations, il y aura
6 toujours lieu que vous puissiez réagir à ce qui a
7 été déposé entre le moment où vous avez, vous,
8 déposé votre document et le moment de l'audience,
9 le cas échéant. Mais ce n'est pas ce que l'on
10 priorise pour l'instant, mais on le précisera dans
11 une décision procédurale.
12 Me ANTOINE SARRAZIN-BOURGOIN :
13 Parfait, merci.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Maître Turmel?
16 Me ANDRÉ TURMEL :
17 Oui, bonjour, Monsieur le Président. André Turmel
18 pour la Fédération canadienne de l'entreprise
19 indépendante.
20 Bien, dans un premier temps, on salue la
21 demande d'avis du ministre puis le fait que la
22 Régie se mette à l'ouvrage sur cette question du
23 GNR, qui est quand même importante, que la Régie a
24 traité à l'envers, à l'endroit, en haut, en bas,
25 depuis maintenant sept, huit ans. Et là, bien, on

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 21 -

1 remet... on revient sur la question, alors ça
2 indique l'importance du sujet.
3 Dans un premier temps, donc... dans un
4 deuxième temps, nous aussi, nous avons fait un
5 retour dans le passé, vu un peu la nature des avis
6 que la Régie avait faits auprès du ministre, on est
7 remontés au premier avis, en quatre-vingt-dix-huit
8 (1998), alors que madame Lise Lambert présidait à
9 la Régie. Ou... non, pardon, présidait le banc
10 - c'était monsieur Guérin à l'époque - et
11 effectivement, la Régie avait décidé de tenir une
12 audience à l'époque.
13 Et nous, on arrivait cet après-midi avec
14 une proposition de tenir une audience moins
15 formelle, mais votre suggestion d'un dépôt de
16 mémoire et d'une invitation à ce que les...
17 certains intervenants soient entendus, nous, on
18 trouve ça intéressant. C'est faire preuve un peu de
19 flexibilité. Il est important dans tous les cas
20 qu'il y ait une audience où les intervenants qui
21 ont des choses à dire, puissent le dire
22 publiquement, de vive voix, plutôt qu'un simple
23 document écrit. Donc, nous, la FCEI, nous appuyons
24 cette approche-là.
25 Aussi, je note dans la lettre du ministre

R-4353-2026
29 juillet 2026Rencontre
préparatoire

- 22 -

1 - puis tout à l'heure, mon confrère précédent en a
2 fait référence - dans la lettre de monsieur le
3 ministre, page 3, on dit, je cite :

4 Je souhaite que l'avis soit
5 notamment alimenté par la
6 consultation des documents
7 pertinents, comme les contrats
8 d'acquisition de GSR signés par
9 les distributeurs et par tout
10 autre document déposé par les
11 personnes intéressées. Il devra
12 également tenir compte des
13 orientations et cibles établies
14 dans le PGIRE.

15 Donc, il va y avoir comme un ordre conséquent ou
16 une série de documents... parce que dans le
17 document passé, on a pu obtenir par... - et
18 parfois, c'est des documents où c'était
19 confidentiel - alors signer des ententes de
20 confidentialité. Ces ententes-là ne sont plus
21 valides. Alors, il faudra voir un peu qu'est-ce qui
22 pourrait être rendu disponible à... j'imagine à des
23 intervenants reconnus. Et donc, la collaboration,
24 là, des Distributeurs, je pense, sera importante à
25 cet égard-là.

R-4353-2026
29 juillet 2026Rencontre
préparatoire

- 23 -

1 Mais autrement, l'idée, c'est de pouvoir
2 présenter, être présent à l'audience. Si, d'une
3 certaine manière, on était capable de... pas
4 d'interroger à l'audience, de prévoir une courte
5 demande de renseignements par écrit, ça serait...
6 ça pourrait être pertinent.

7 Évidemment, on veut être efficace, mais
8 au-delà de l'efficacité, on ne veut pas... on veut
9 que l'avis à rendre par la Régie soit... couvre
10 large et non pas à cause du temps qu'on coupe court
11 aux débats qu'on doit avoir. Alors, je vous
12 remercie.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Turmel. J'entends bien vos
15 recommandations. Allons-y. Voilà. Maître Hamelin.

16 Me PAULE HAMELIN :

17 Bonjour, Monsieur le Président. Paule Hamelin pour
18 l'ACIG. Bonjour. On avait regardé également, nous,
19 l'avis sur les tarifs, également pour ce qui est du
20 PGIRE. Quelques remarques par rapport à ça, compte
21 tenu des enjeux, je vous dirais que la question
22 pour un regroupement entre consommateurs pourrait
23 être problématique, là, je pense, à regrouper à la
24 fois tous les consommateurs dans le contexte de ce
25 dossier-là, pour moi, ça m'apparaît problématique.

R-4353-2026
29 juillet 2026Rencontre
préparatoire

- 24 -

1 Alors, naturellement, pour ce qui est de
2 l'ACIG, on va vouloir être en mesure de vous faire
3 part de nos propres conclusions, recommandations,
4 et cetera. Donc, on va vous demander la possibilité
5 d'avoir notre propre mémoire et non pas d'avoir à
6 se regrouper avec tous les autres consommateurs,
7 surtout, j'imagine qu'on va parler tout à l'heure
8 d'un calendrier, ça risque d'être dans un délai
9 assez serré.

10 Puis également, autre commentaire, ça
11 serait bien qu'on puisse déposer tout le monde en
12 même temps. C'est, je pense, ce qui avait été fait
13 dans le contexte du PGIRE, si je ne me trompe pas.
14 Donc, puis aussi, si jamais, je pense que c'est une
15 bonne chose que la Régie puisse se laisser une
16 marge de manoeuvre, une audience potentielle pour
17 poser ses questions, mais on va vouloir peut-être
18 s'assurer qu'on ait comme, entre guillemets, « un
19 poids égal » entre présentations de Distributeurs
20 versus consommateurs, là, s'assurer qu'il y ait
21 comme une équité naturellement dans la
22 présentation, dans ce cas-là, là, des différents
23 mémoires qui pourraient être déposés.

24 LE PRÉSIDENT :

25 J'entends bien. Je reviendrai sur le regroupement.

R-4353-2026
29 juillet 2026Rencontre
préparatoire

- 25 -

1 Maître Veilleux?

2 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

3 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Vous
4 m'entendez bien?

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, très bien.

7 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

8 Oui. Donc, maître Eugénie Veilleux, avocate chez
9 Bélanger Sauvé pour le Regroupement des organismes
10 environnementaux en énergie. Je remplace maître
11 Champigny aujourd'hui. Donc, je voulais juste vous
12 faire part des remarques que le ROÉÉ avait par
13 rapport à votre demande de rencontre aujourd'hui.

14 Donc, c'est certain qu'on est préoccupés
15 quand même par le délai très serré, là, du
16 ministre, bien qu'on salue également la demande qui
17 a été formulée à la Régie pour l'avis. Puis dans la
18 même veine que la FCEI, nous aussi, on serait
19 d'avis que ça serait intéressant de pouvoir poser
20 des questions, possiblement, aux Distributeurs
21 gaziers, puis aussi potentiellement, peut-être, au
22 MÉIE.

23 Donc, la... de prévoir des demandes de
24 renseignements, peut-être au mois d'août, début
25 septembre, ça pourrait être quelque chose que le

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 26 -

1 ROEÉ apprécierait. Et surtout aussi, une audience
2 de vive voix qui pourrait accompagner le dépôt de
3 mémoire de la plupart des intervenants.

4 Ensuite, on voulait juste souligner que...
5 bien, c'est ça, on est déjà assez préoccupés du
6 court délai qui a été donné par le ministre.

7 Puis on voulait juste rappeler par contre
8 que, puis lancer l'idée comme ça, là, mais ça l'a
9 déjà été fait. On a parlé dans certains dossiers
10 passés par rapport à des avis, mais si la Régie
11 souhaite peut-être avoir un peu plus de délai pour
12 analyser une demande qui nous apparaît très
13 importante dans le présent contexte énergétique au
14 Québec, la Régie pourrait toujours faire peut-être
15 une demande d'extension de délai, comme ça l'a déjà
16 été fait par le passé, par exemple, dans le dossier
17 R-3526 en deux mille quatre (2004). C'est un
18 dossier où est-ce qu'on l'avait vu, mais ça se
19 pourrait que ça a été fait dans les dernières
20 années également.

21 Je n'ai pas révisé tous les dossiers d'avis
22 qui ont été faits, là, depuis deux mille quatre
23 (2004), mais c'est ça, ça serait une possibilité
24 potentiellement pour la Régie de demander une
25 extension de délai qui pourrait nous permettre une

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 27 -

1 étude plus approfondie du dossier, puis des
2 mémoires plus approfondies pour les intervenants,
3 puis également, d'être entendus de vive voix, là.
4 Donc, c'est une proposition qu'on voulait faire.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Veilleux.

7 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

8 Merci beaucoup.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Neuman?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les
13 Régisseurs, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.

14 Alors, nous secondons la proposition de la
15 FCEI et du ROEÉ de pouvoir loger des demandes de
16 renseignements, et qui seraient adressées, bien,
17 éventuellement au ministère, mais surtout aux deux
18 Distributeurs, parce que les deux Distributeurs ont
19 de l'information, ils ont des données, ils savent
20 ce qui est faisable en termes de GSR québécois, ce
21 qui est une préoccupation, ce qui... les options
22 tarifaires qui seraient peut-être disponibles pour
23 répondre aux préoccupations du ministre, les
24 possibilités qui s'offrent quant au traitement des
25 unités de conformité.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 28 -

1 Donc, en termes de séquence, il nous semble
2 logique de pouvoir adresser des questions sur ces
3 sujets aux deux Distributeurs pour qu'ils
4 puissent... pour avoir les données de base, les
5 informations de base. Et ceci pourrait donc
6 impliquer que les deux Distributeurs déposent leur
7 mémoire d'abord, puisqu'ils indiqueraient déjà
8 volontairement par eux-mêmes ces données de base,
9 et on pourrait... les autres participants
10 pourraient compléter en posant des questions à ce
11 sujet.

12 Et parmi les... et ce serait également à
13 l'étape du dépôt des mémoires des Distributeurs que
14 seraient déposés les contrats déjà existants de
15 GSR, et que les engagements de confidentialité
16 seraient signés par les différents participants
17 pour que l'ensemble de cette information de base
18 soit disponible, avant que les autres participants
19 déposent leur mémoire. Je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Neuman. Maître Thibodeau?

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui, j'allais faire des commentaires par rapport à
24 la question des DDR, j'ai vu que maître Cadrin
25 avait, par contre, une... avait levé la main, là,

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 29 -

1 je voudrais peut-être lui laisser l'occasion de...
2 avant de donner mes commentaires, de... qu'il
3 fournisse les siens.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Cadrin?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Merci, Maître Thibodeau. Alors, bonjour à la Régie.

8 Alors, maître Steve Cadrin pour l'ACEF de
9 l'Outaouais, mais également pour l'AHQ-ARQ
10 aujourd'hui, là, dans les... pour les deux
11 représentantes, les deux participantes.

12 Je fais mien les commentaires - les
13 commentaires de maître Turmel, mais aussi celles de
14 maître Neuman quant à la séquence. Par contre, je
15 ne veux pas trop rentrer dans la question
16 calendrier et séquence, vous avez lancé des idées
17 tout à l'heure, alors je pense qu'on va s'en parler
18 dans quelques instants, mais je pense qu'il y avait
19 un intérêt d'avoir un certain accès à l'information
20 à l'avance, donc même les positions des
21 Distributeurs gaziers, au-delà de la question des
22 demandes de renseignements potentielles qui
23 pourraient être faites, là, ce serait bien d'avoir
24 l'information, le contenu du dossier, ça pourrait
25 nous permettre d'avoir plus accès à l'ensemble des

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 30 -

1 choses.
2 Alors, essentiellement, c'était pour vous
3 dire un bien bonjour, et donc, je suis aux mêmes
4 endroits que maître Turmel et maître Neuman,
5 principalement.
6 LE PRÉSIDENT :
7 Merci, Maître Cadrin. Maître Thibodeau?
8 Me PHILIP THIBODEAU :
9 Oui. Donc, simplement un commentaire rapide au
10 niveau des demandes de renseignements. Évidemment,
11 la Régie est maître de la procédure ici, là, mais
12 ce qu'on suggérerait de faire... Évidemment, la
13 Régie pourrait demander, il y a des informations
14 qui sont notamment, on parlait des contrats, des
15 informations qui sont demandées dans la lettre du
16 ministre. Ce qu'on envisageait, ce serait que la
17 Régie demande des informations, des documents
18 qu'elle souhaite obtenir de la part des
19 Distributeurs, donc d'Énergir et Enbridge, que
20 cette information-là pourrait être fournie, donc
21 non seulement à la Régie, mais serait disponible à
22 l'ensemble des intervenants au dossier. Et que par
23 la suite, bien, tout le monde aurait l'occasion,
24 avec la même information, de fournir leur mémoire
25 ou leur commentaire.

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 31 -

1 Évidemment, Énergir et Enbridge ici ne sont
2 pas demandeurs au dossier, là. Donc, toute la
3 procédure, évidemment, de contre-interrogatoire ou
4 de demandes de renseignements et de tout ça,
5 s'applique difficilement ici. Je suis remonté, j'ai
6 regardé les anciens dossiers dont on parlait celui
7 du... qu'il y a peut-être un parallèle à faire,
8 celui de deux mille dix-sept (2017), et il n'y
9 avait pas non plus de DDR, de processus de DDR qui
10 avait été fait dans le cadre de ce dossier-là.
11 Je ne suis pas remonté jusqu'à quatre-
12 vingt-dix-huit (1998) - je vais être candide avec
13 vous - pour savoir si ça avait été fait à l'époque,
14 mais donc, on parle d'un... il y a plusieurs qui
15 l'ont soulevé, on parle déjà d'un calendrier qui
16 est serré dans ce dossier-là.
17 Si on passe par des demandes de
18 renseignements de plusieurs groupes qui pourraient
19 venir là-dessus, puis on parlait au ministre et à
20 Énergir et à Enbridge, on parlait... j'entendais
21 tout à l'heure au mois d'août et au mois de
22 septembre, évidemment, vous savez, Énergir est en
23 plein dossier tarifaire à ce moment-là aussi, donc
24 je... je vous soulève que ça va être... ça serait
25 assez difficile de faire fonctionner tout ça à

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 32 -

1 l'intérieur des délais, et que ça sortirait de la
2 pratique passée de demander des demandes de
3 renseignements à des parties qui ne sont pas
4 demandeurs au dossier.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Merci, Maître Thibodeau. Maître Lanoix?
7 Me SYLVAIN LANOIX :
8 Alors, bonjour à la Formation. Je représente ici le
9 Conseil de l'industrie forestière du Québec, le
10 CIFQ. Voici nos commentaires relativement aux trois
11 éléments qui étaient soulevés dans la
12 correspondance de la Régie.
13 Relativement au traitement procédural,
14 comme plusieurs intervenants, nous favorisons, en
15 effet, des audiences publiques avec un processus
16 par lequel, si les Distributeurs veulent produire
17 de la preuve, ils en produiront certainement, que
18 ça soit fait dans un premier temps, et que par la
19 suite, en effet, il y ait un processus de DDR au
20 bénéfice des intervenants avant qu'ils puissent
21 produire leur preuve.
22 Au niveau des frais de participation, comme
23 dans les avis précédents, comme sur le PGIRE ou
24 encore l'avis dans le dossier 3972-2016, nous
25 croyons qu'il s'agit d'un dossier où les

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 33 -

1 intervenants devraient pouvoir se faire annoncer
2 que leurs frais raisonnables pour les travaux
3 utiles aux délibérations de la Régie seront
4 remboursés.
5 Au niveau de la preuve, on est d'avis qu'il
6 y a certaines preuves qui doivent être déposées au
7 dossier dès le début du processus et qui risquent
8 de provenir, en fait, du ministère lui-même. Alors,
9 je crois qu'il y a déjà été question des contrats
10 d'acquisition des GSR signés par les Distributeurs,
11 dont le ministre fait mention dans sa lettre.
12 Nous, de notre côté, il y a également la
13 question de la... Donc, il y a d'abord cet
14 élément-là, mais il y a également la question des
15 trajectoires prévues dans le PGIRE pour les GSR,
16 autant au niveau des scénarios de prix par
17 gigajoule, de prix par tonne de GES, et également
18 en matière d'approvisionnement de matière première.
19 Dans le PGIRE, on a des... on a le final en
20 deux mille cinquante (2050). Quant à nous, pour
21 pouvoir commenter, amener des lumières et faire une
22 analyse qui soit utile à la Régie, d'avoir aux cinq
23 ans la trajectoire prévue pour les GSR sur
24 l'horizon nous semble essentiel pour pouvoir faire
25 un débat éclairé.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 34 -

1 Donc, ça, c'était ces éléments-là.
2 Maintenant, au niveau de la... des preuves
3 d'experts. Si des mandats d'experts sont confiés
4 par la Régie, nous suggérons qu'ils soient bien
5 sûr, le plus ciblé possible pour éviter... pour
6 plus d'efficacité. Et les participants aimeraient
7 également avoir l'occasion de pouvoir questionner
8 les expertises, avoir des précisions, soit sous
9 forme de DDR ou de questions orales aux experts
10 lors des audiences publiques.

11 Au niveau du calendrier, le ministre parle
12 de fin novembre pour obtenir un avis. Nous vous
13 suggérons... nous croyons qu'il est possible
14 d'avoir un calendrier qui respecte ces
15 paramètres-là, qui impliquerait une séquence, là,
16 preuves Distributeurs, preuves additionnelles
17 déposées par... demandées au ministère, DDR,
18 preuves des intervenants, dans un calendrier serré.

19 Si jamais cela pose un problème, que l'avis
20 soit fin novembre, je crois que la Régie, vu qu'on
21 lui demande de tenir compte de l'opinion des
22 personnes intéressées, ne doit pas hésiter à
23 mentionner au ministre s'il a besoin d'un peu plus
24 de temps, considérant, là, l'importance de la
25 question et la nécessité d'avoir le « input »,

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 35 -

1 l'intrant des intervenants. Alors, ça fait le tour
2 de nos commentaires.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Lanoix. Maître Georgescu?

5 Me ADINA GEORGESCU :

6 Adina Georgescu pour Enbridge Gaz Québec. Je vais
7 abonder un peu dans le même sens que maître
8 Thibodeau en vous disant, d'entrée de jeu, vous
9 nous avez indiqué que l'intention de la Régie était
10 d'essayer de mettre un cadre procédural à ce
11 dossier qui serait allégé, pour tenter de respecter
12 notamment le délai qui a été demandé par le
13 ministre, puis compte tenu aussi de la nature
14 particulière du dossier, qui n'est pas un dossier
15 où les Distributeurs sont en demande.

16 Et à cet effet-là, je vous soumetts, dans la
17 même ligne que maître Thibodeau, que quant à nous,
18 passer par des demandes de renseignements dans le
19 cadre du dossier, contrairement à ce qui semble
20 avoir été fait par le passé, notamment dans le
21 dossier de deux mille dix-sept (2017), à notre
22 avis, va venir alourdir le processus.

23 Puis on veut surtout éviter de se retrouver
24 dans une situation où on serait dans un scénario
25 similaire à celui de dossiers tarifaires où le

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 36 -

1 Distributeur est le demandeur, et se fait
2 essentiellement poser des questions en DDR par
3 écrit, par la suite en contre-interrogatoire dans
4 le cadre d'une audience. Je ne pense pas que c'est
5 l'objectif du dossier ici.

6 Donc, on vous soumettrait à cet égard-là
7 que, quant à nous, procéder par des demandes de
8 renseignements, procéder par des questions sous
9 forme de contre-interrogatoire dans le cadre d'une
10 audience qui serait dirigée par les intervenants
11 vers les distributeurs aurait pour effet
12 essentiellement d'alourdir le processus et irait
13 certainement contre l'allègement qui est recherché
14 par la Régie, et n'est pas adéquat, compte tenu de
15 la nature du dossier. Donc, nous serions d'avis de
16 ne pas procéder de cette manière-là.

17 Mais je vous soumettrais, par ailleurs que,
18 dans la mesure où, évidemment, tout le monde aurait
19 besoin d'avoir accès à certains documents, encore
20 une fois, nous sommes un peu sur la même... sur la
21 même page qu'Énergir et j'abonde dans le sens des
22 propos de maître Thibodeau. Peut-être que la façon
23 de procéder, ça serait que la Régie identifie
24 l'information dont elle aurait besoin de la part
25 des Distributeurs, et cela d'emblée, pour qu'on

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 37 -

1 sache un peu tous à quoi s'attendre. Parce que
2 l'information qui sera recherchée pourra...
3 pourrait potentiellement - et je pense que c'est
4 anticipé - soulever des questions de
5 confidentialité.

6 Si on parle des contrats des Distributeurs,
7 je pense que même entre les deux Distributeurs, il
8 y a certains enjeux de confidentialité à connaître
9 les contrats les uns des autres. Il y a des mesures
10 qui vont devoir être mises en place à cet égard-là
11 et ça dépasse juste d'avoir des ententes de
12 confidentialité qui sont signées par les
13 intervenants. Donc, je pense que cet élément-là
14 doit être traité d'emblée, et la question de la
15 confidentialité doit être abordée dès le départ
16 pour qu'on sache un peu à quoi s'en tenir. Alors,
17 je vous soumetts que ça serait le premier élément ou
18 parmi les premiers éléments qui devraient être
19 traités.

20 Et une question suit également, et vous
21 l'avez mentionné, Monsieur le Président, tout à
22 l'heure : les expertises. Et vous avez mentionné
23 que potentiellement, peut-être que l'ordre des
24 choses, ça serait que les experts soient les
25 premiers à déposer des rapports et que le reste

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 38 -

1 s'en suive. Et la question que nous nous posons à
2 cet égard-là est de savoir : est-ce que c'est la
3 Régie qui mandaterait les experts? Et auquel cas,
4 bien, c'est sûr que les choses... peut-être que la
5 trame ou les étapes procédurales vont changer en
6 fonction de cette approche-là. Ou est-ce que la
7 Régie envisageait autre chose par rapport aux
8 rapports d'expertise?

9 C'est sûr que, de notre côté, nous nous
10 attendions davantage à ce que ce soit plus la Régie
11 qui mandate des experts, et si c'était le cas,
12 évidemment, à ce moment-là, bien, l'idéal, ça
13 serait de pouvoir avoir accès aux rapports
14 d'experts en premier, puis par la suite, que les
15 participants au dossier puissent prendre position à
16 travers des mémoires écrits et déposent leurs
17 commentaires de cette façon-là, en toute
18 connaissance de cause.

19 Alors, voilà pour nos commentaires à ce
20 stade. Merci.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Georgescu. Sur les experts, la Régie
23 a déjà l'intention d'avoir des rapports d'experts.
24 Le nombre exact est encore à déterminer, mais on
25 parle de trois ou quatre experts qui seraient

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 39 -

1 employés par la Régie pour nous aider et aider tous
2 les participants pour l'avis. Donc, effectivement,
3 les rapports d'experts existeraient, seraient
4 disponibles à un moment donné dans le calendrier.

5 Et j'imagine que c'est la même chose,
6 Maître Thibodeau, Maîtres Georgescu, dans votre
7 suggestion que la Régie identifie les documents qui
8 pourraient être disponibles pour les participants,
9 que pour les experts ce soit la même chose aussi,
10 si les experts nous disent : « On a besoin d'avoir
11 accès à X, Y documents », que vous seriez aussi
12 ouvert à collaborer de cette façon-là, si c'est la
13 Régie qui vous fait la liste des documents.

14 Me SYLVAIN LANOIX :

15 C'est exact. Je vais parler pour Énergir, là, mais
16 effectivement, on serait disposés... - puis je fais
17 écho à maître Georgescu, là - donc de disposer...
18 de fournir d'emblée ces documents-là, sous réserve
19 de la question de la confidentialité, là, mais
20 donc, que ces documents-là soient accessibles, tant
21 pour la Régie, que les intervenants, que les
22 experts, et que tout le monde sur le même... soit
23 sur le pied d'égalité pour ensuite faire leurs
24 commentaires, on pense que ça serait beaucoup plus
25 efficace comme façon de procéder. Donc, oui.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 40 -

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Je confirme, Monsieur le Président, nous avons la
3 même position.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Maître Sarrazin-Bourgoin?

6 Me ANTOINE SARRAZIN-BOURGOIN :

7 Monsieur le Président. Donc, toujours pour Option
8 consommateurs. Je veux juste m'assurer, puisqu'on a
9 deux Distributeurs, là, notre préoccupation, ce
10 serait qu'il y ait une standardisation qui soit
11 demandée par la Régie des informations, là, de...
12 donc d'imposer aux Distributeurs un modèle de
13 simulation standardisé, là, qui va nous permettre
14 de pouvoir exploiter les données et les rendre
15 comparables, là, ne serait-ce que sur l'ensemble
16 des hypothèses explicites qui vont être utilisées,
17 c'est-à-dire tant pour le prix du gaz naturel,
18 le... les unités de conformité, le volume,
19 l'intensité carbone, s'assurer simplement qu'on
20 puisse comparer des pommes avec des pommes, puis
21 que les informations qui proviennent des deux
22 Distributeurs vont être la même chose.

23 De même façon, lorsqu'on va parler des
24 contrats d'approvisionnement, il sera important, si
25 c'est la Régie qui formule les demandes, de

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 41 -

1 s'assurer qu'on ait les informations nécessaires
2 aussi sur le différentiel de prix, Québec, hors
3 Québec, qui va être utilisé, simplement pour
4 s'assurer que l'information soit claire, surtout
5 dans un processus qu'on voudrait alléger où on
6 n'aurait pas la possibilité de revenir avec des
7 questionnements, donc de prendre l'initiative de
8 s'assurer que les informations soient utilisables
9 et harmonisées.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Avec les nuances que ça implique, puisque certaines
12 présentations de certaines données ne sont
13 peut-être pas faites de la même façon chez les deux
14 Distributeurs. Je crois que votre suggestion que,
15 pour tout le monde, on puisse se retrouver à avoir
16 les mêmes données ou à bien les comprendre dans
17 certains tableaux ou certains documents, oui, mais
18 je ne vois pas d'ordonnancement de la Régie de
19 produire des documents qui n'existent pas, par un
20 ou l'autre Distributeur gazier, pour s'adapter à la
21 façon que l'autre le présente. Mais je comprends
22 votre préoccupation.

23 Me SYLVAIN LANOIX :

24 Merci.
25

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 42 -

1 LE PRÉSIDENT :
2 Maître Veilleux?
3 Me EUGÉNIE VEILLEUX :
4 Oui, bonjour. Je voulais juste revenir sur la
5 question des expertises. Je remarque, dans la
6 lettre adressée au ministre, là, qui est la pièce
7 B-0001, au dernier paragraphe, en fait, le ministre
8 indique :
9 Je vous informe également que
10 j'ai l'intention de mandater un
11 comité d'experts pour émettre des
12 recommandations sur la meilleure
13 façon de mettre en oeuvre cet
14 avis tout en prenant en compte
15 les priorités et orientations
16 gouvernementales.
17 Donc, c'est un peu une question peut-être que je
18 renvoie, juste à savoir comment est-ce que la Régie
19 entend arrimer ses propres expertises avec celles
20 du comité d'experts, puis est-ce qu'il va y avoir
21 un... bien, du comité d'experts mandatés par le
22 ministre, puis est-ce qu'on va établir des délais,
23 là, puis aussi des orientations pour la production
24 de ces expertises-là?
25

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 43 -

1 LE PRÉSIDENT :
2 Bien, je renverrais votre question au ministre.
3 C'est peut-être à lui à répondre à savoir qu'est-ce
4 qu'il va faire avec le comité d'experts qui viendra
5 après l'avis de la Régie.
6 Me EUGÉNIE VEILLEUX :
7 Parfait. Merci.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Juste bien confirmer que ce ne sera que la Régie
10 qui aura des experts, qu'il n'y a aucun participant
11 qui souhaite se prévaloir de l'avis d'experts dans
12 les trois mois qui nous restent? Je vois qu'il n'y
13 a personne qui semble vouloir des avis d'experts.
14 - Maître Hamelin? On peut vous en donner un, si
15 vous voulez, mais...
16 Me PAULE HAMELIN :
17 Non, on n'avait pas l'intention, mais juste
18 peut-être proposer, et on s'en remet à la Régie
19 quant à... naturellement, quant au sujet ou au
20 choix d'experts, mais on considère peut-être - puis
21 on lance les idées, alors je ne fais que lancer les
22 idées - que l'idée d'avoir un balisage pourrait
23 être intéressant, quant à savoir qu'est-ce que les
24 autres juridictions font quant au seuil, comment
25 ils gèrent le GSR, et cetera.

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 44 -

1 Une autre idée pourrait peut-être être de
2 s'inspirer de l'expérience européenne, compte tenu
3 qu'ils ont une certaine connaissance aussi avec les
4 marchés de GSR.
5 Alors, on lance les idées à la Régie, on
6 n'avait pas l'intention de retenir les experts,
7 mais peut-être que ça serait des pistes de
8 solutions à explorer. Je vous remercie.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Calendrier de traitement. Donc, on a parlé
11 d'audiences publiques. Donc, compte tenu du
12 calendrier de l'automne, compte tenu du moment où
13 on doit rendre l'avis, donc la fin novembre, donc
14 le trente (30) novembre - pour nous, c'est la fin -
15 on va se donner le plus de temps possible. On verra
16 si on a besoin de demander une extension. Pour
17 l'instant, on travaille avec le calendrier dans
18 lequel on ne demande pas d'extension. Alors, on y
19 va comme ça.
20 Et pour nous permettre de rédiger, d'avoir
21 les rapports d'experts et tout ça, ça nous amène à
22 une audience dans la semaine du dix-neuf (19)
23 octobre. Je sais que pour mon collègue, monsieur
24 Gennaoui, pour maître Georgescu et pour moi-même,
25 ça fait en audience du premier (1er) octobre au

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 45 -

1 vingt-six (26) octobre ou quelque chose comme ça, à
2 peu près, sans arrêt. Heureusement qu'il y a des
3 week-ends là-dedans. Mais c'est le seul moment
4 qu'on est capable de trouver qui nous permet
5 d'avoir une audience.
6 Je vous rassure aussi avec ce que j'ai dit,
7 ce ne sera pas nécessairement cinq jours
8 d'audience, selon le nombre de mémoires, de
9 regroupements et d'experts que la Régie invitera à
10 venir témoigner, ce n'est pas nécessairement que ce
11 sera cinq jours, et ce n'est pas une audience aussi
12 lourde que les autres, du fait que ce n'est qu'une
13 présentation qui est faite par chacun des
14 participants ou des intervenants qui seront
15 reconnus et des questions par la Régie. Donc, c'est
16 quand même une audience allégée à ce compte-là,
17 donc moins de préparation, et surtout beaucoup
18 moins de préparation pour les procureurs des
19 intervenants.
20 Donc, est-ce que je vois des
21 contre-indications à une audience dans cette
22 semaine-là, Maître Georgescu? Je n'en ai pas
23 d'autres semaines.
24 Me ADINA GEORGESCU :
25 Non, je vous comprends, Monsieur le Président, puis

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 46 -

1 c'était un petit peu ce qu'on anticipait. Mais en
2 fait, la... ma question est davantage à savoir :
3 combien de temps vous envisagiez pour cette
4 audience? Est-ce que ça serait une journée, deux
5 journées? Et est-ce que ça serait au début de la
6 semaine du dix-neuf (19) ou vers la fin de la
7 semaine? Parce que ça aussi, ça peut avoir un
8 impact.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Je vous dirais que ma boule de cristal est aussi
11 bonne que la vôtre. Je ne sais pas combien
12 d'intervenants nous aurons, combien de gens
13 s'inscriront pour déposer des mémoires, combien de
14 gens on convoquera pour poser des questions.
15 Mais si on se fie à un modèle qui ressemble
16 à l'avis de deux mille dix-sept (2017), c'est
17 environ un trente (30) minutes de présentation par
18 intervenant avec les questions de la Régie. Il y en
19 avait beaucoup en deux mille dix-sept (2017), je
20 pense qu'ils ont fait neuf jours d'audience. On n'a
21 pas l'intention d'aller jusque-là, donc on
22 s'essaiera.
23 Je vous dirais que ce qui est le plus
24 probable, il y a probablement un trois jours
25 d'audience sur les cinq, mais on n'est pas à l'abri

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 47 -

1 qu'il y ait plusieurs questions, plusieurs
2 intervenants qui soient reconnus. Donc, c'est
3 difficile pour moi de vous répondre exactement
4 aujourd'hui.
5 Me ADINA GEORGESCU :
6 Ça clarifie quand même un petit peu. Merci
7 beaucoup.
8 LE PRÉSIDENT :
9 Maître Neuman?
10 Me DOMINIQUE NEUMAN :
11 Oui.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Oui, on vous entend.
14 Me DOMINIQUE NEUMAN :
15 Oui. Oui, bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
16 les Régisseurs. D'abord, juste une petite
17 précision, on parlait des DDR tout à l'heure et
18 j'ai vérifié, au moins dans deux dossiers d'avis,
19 le premier avis qui était le 3398, puis il y avait
20 effectivement... donc, même si c'était un avis du
21 gouvernement, il y avait eu des demandes de
22 renseignements à Hydro-Québec, et par la suite, les
23 intervenants avaient déposé et avaient eux-mêmes
24 reçu des demandes de renseignements.
25 Et j'ai aussi vérifié le dossier de l'avis

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 48 -

1 du Suroît, qui était le 33... Attendez. Bon, j'ai
2 perdu le numéro. Mais en tout cas, c'était... Bon,
3 en tout cas, dans l'avis du Suroît, il y avait
4 également des demandes de renseignements à
5 Hydro-Québec et même au sous-ministre et, je pense,
6 à la Société d'habitation du Québec par la Régie,
7 mais qui avait également permis aux intervenants de
8 poser des questions à ces entités gouvernementales.
9 Donc, juste pour que vous ayez cette information
10 sur ce qui est possible.
11 Pour ce qui est de la date d'audience,
12 quant à nous, si c'était possible un peu plus tard
13 au mois d'octobre, ce serait préférable. Et je ne
14 sais pas si c'est un facteur pour la Régie, mais il
15 y a une élection au début octobre, et la personne
16 qui recevra l'avis n'est peut-être pas la même
17 personne que celle qui a demandé l'avis, et cette
18 personne serait connue peut-être vers la
19 mi-octobre, ce serait peut-être utile pour la Régie
20 de savoir à qui elle s'adresserait avant la date de
21 l'audience.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Je vous rassure, Maître Neuman, la Régie répond au
24 ministre tel que défini par la Loi, pas par la
25 personne ni le parti...

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 49 -

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 Oui.
3 LE PRÉSIDENT :
4 ... politique qu'il représente.
5 Me DOMINIQUE NEUMAN :
6 Oui, je sais.
7 LE PRÉSIDENT :
8 D'accord.
9 Me DOMINIQUE NEUMAN :
10 Je sais, je sais. Je sais, mais en tout cas. Mais
11 aussi, pour des raisons pratiques, il y a d'autres
12 audiences, comme vous l'avez mentionné, et donc, ce
13 serait peut-être un peu mieux si c'était un peu
14 plus tard durant le mois d'octobre.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Je sais - puis maître Turmel a ouvert sa caméra -
17 je sais qu'il y a une audience de prévue dans le
18 dossier 4293 cette semaine-là. On fera en sorte de
19 s'assurer que les calendriers soient coordonnés
20 entre les deux équipes. Et il y a une audience qui
21 vraisemblablement ne se tiendra pas dans la salle
22 d'audience ici, qui serait dans une autre salle
23 d'audience ailleurs, idéalement dans la tour, donc
24 ça vous permettrait de ne pas aller trop loin pour
25 les présentations.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 50 -

1 Mais c'est quelques intervenants qui sont
2 touchés par l'audience du 4293, tandis qu'on
3 comprend qu'ici, il y en a beaucoup plus. Donc,
4 mais on s'assurera de coordonner les calendriers
5 pour ne pas qu'il y ait de double emploi pour
6 certains des intervenants. - Maître Turmel?

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bien, Monsieur le Président, vous avez lu dans mes
9 pensées, c'est exactement à peu près le sens de la
10 remarque que je voulais faire, alors merci
11 beaucoup.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Parfait. Maître Lanoix?

14 Me SYLVAIN LANOIX :

15 Alors, même chose pour moi. Alors, ça répond à la
16 question.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Pour le remboursement éventuel des frais, donc on
19 en a parlé un peu, donc tout comme en deux mille
20 dix-sept (2017), donc au terme du processus, la
21 Régie pourrait ordonner aux Distributeurs de verser
22 en tout ou en partie, selon l'utilité des frais
23 encourus aux personnes dont elle jugera la
24 participation utile à ses délibérations, donc selon
25 nos critères à l'article 36 de la Loi - c'est bien

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 51 -

1 36 maintenant? Voilà. Merci, Maître Ouimette -, ces
2 frais comprendront principalement la rémunération
3 d'analystes, puisque comme on le dit, la
4 participation d'avocats pourrait ne pas être jugée
5 nécessaire ou très réduite, et les frais pourraient
6 aussi comprendre, assurément, les frais des experts
7 embauchés par la Régie.

8 Les regroupements. Donc, vous m'avez
9 entendu parler de regroupement d'intervenants
10 depuis le début. Dans le cadre de la production de
11 l'avis de 2017-01, la Régie avait fortement
12 encouragé les regroupements d'intervenants. Malgré
13 ça, aucun regroupement n'avait eu lieu.

14 Donc, dans le cadre du présent dossier,
15 considérant le calendrier restreint - parce que
16 pour l'avis de deux mille dix-sept (2017), il n'y
17 avait pas de calendrier aussi restreint que nous en
18 avons un présentement -, on veut aller plus loin en
19 nommant des regroupements auxquels nous nous
20 attendons. Et dans la reconnaissance des
21 intervenants, on va prendre en compte ce type de
22 regroupements là.

23 Et j'ai bien entendu maître Hamelin, elle
24 m'a parlé de regroupement de clients, donc c'est
25 comme si elle avait lu dans mes pensées, nous

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 52 -

1 voyons cinq regroupements, au-delà des deux
2 Distributeurs gaziers, bien entendu. Donc, un qui
3 regrouperait les clients industriels; un qui
4 regrouperait les clients commerciaux; un qui
5 regrouperait les clients domestiques; un qui
6 regrouperait les producteurs de GSR; puis un qui
7 regrouperait les groupes environnementaux. Plus les
8 deux Distributeurs, comme je le disais, et les
9 trois ou quatre experts que la Régie aura. Alors,
10 si mon compte est bon, on est à douze (12)... dix
11 (10) ou onze (11) présentations, je pense, en
12 audience, ce qui répond un peu à votre question,
13 Maître Georgescu, sur le nombre de jours d'audience
14 qu'on aurait, si on a ce nombre de regroupements là
15 qui est respecté.

16 Bien entendu, quand on parle de
17 regroupements, et on le fait présentement dans le
18 dossier 4333, il y a des regroupements de certains
19 intervenants, il n'y a rien qui empêche que dans un
20 même mémoire ou dans une même présentation, il
21 puisse y avoir des recommandations divergentes ou
22 des recommandations particulières pour un des
23 groupes ou des intervenants qui font partie de ce
24 regroupement-là et qui soient présentées telles
25 quelles. Rien n'empêche non plus que d'autres

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 53 -

1 personnes intéressées ou observateurs qui ne
2 veulent pas participer à ces regroupements-là
3 déposent une demande d'inscription ou déposent
4 aussi seulement des observations. À ce titre-là, si
5 c'est seulement des observations, assurément qu'ils
6 ne seront pas convoqués en audience pour répondre à
7 nos questions, mais si c'est des demandes
8 d'intervention en dehors des regroupements, ils
9 seront évalués en fonction des regroupements qui
10 sont déjà annoncés pour nous permettre d'accélérer
11 le dossier, et d'être le plus efficace possible.

12 Est-ce que j'ai des réactions? Maître
13 Turmel?

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Oui. Monsieur le Président, ici, là, je pense que,
16 il faut avoir une approche un peu plus ciblée. Je
17 pense que, un regroupement souhaitable, c'est bien,
18 un regroupement obligatoire, je pense que ça irait
19 à l'encontre de l'objectif d'une telle
20 consultation. Vous savez, il y a des teintes de
21 gris, de bleu, de jaune dans toutes les familles de
22 clients, et moi, il m'apparaît pas dangereux, mais
23 aller, en tenant compte, là, des dernières
24 décennies à la Régie, je pense que c'est bien que
25 la Régie indique aux intervenants qu'il est

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 54 -

1 souhaitable ou lorsque possible qu'un regroupement
2 ait lieu.

3 Maintenant, si les intervenants jugent
4 eux-mêmes pour « X » raisons qui leur
5 appartiennent, qu'ils ne souhaitent pas se
6 regrouper, parce qu'ils ont des doléances
7 particulières, qu'ils jugent pas uniques, mais -
8 bien, ce sera à eux à faire la démonstration et à
9 vous convaincre que, bien effectivement, c'était
10 pertinent ou pas ou que non, ça a été à sa face
11 même une répétition de deux ou trois autres, et là,
12 vous allez juger en conséquence de l'utilité, ça
13 sert à ça l'utilité. Je pense qu'autrement, ça
14 revient à couper les ailes de ceux qui ont quelque
15 chose à dire, et je pense que la Régie se priverait
16 de l'ensemble des commentaires.

17 On a quand même sept, huit, neuf, dix (10)
18 ans d'expérience en GSR au Québec, là. Les clients,
19 les consommateurs, tous les groupes qui passent,
20 qui interviennent, qui achètent, qui distribuent de
21 l'énergie renouvelable. Alors, moi, d'un autre
22 point de vue là-dessus, on constate que ce n'est
23 pas - idéalement, on ne souhaite pas que ça soit un
24 regroupement obligatoire, mais simplement
25 souhaitable.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 55 -

1 Deuxièmement, petit commentaire sur les
2 frais tout à l'heure, je n'ai pas pu le faire. Bien
3 sûr, c'est un dossier où on fait moins appel au
4 service juriste, j'en conviens, mais il y a quand
5 même dans la lecture, dans la lettre du ministre,
6 des considérations contractuelles qui sont là,
7 alors. Alors, je pense que totalement évacuer, et
8 bien sûr, je prêche ma paroisse des juristes, mais
9 totalement évacuer la notion juridique m'apparaît
10 aussi un peu large. Ce sera à vous de juger si,
11 quand vous avez des demandes d'intervenants ou des
12 demandes de renseignements qui vous apparaissent,
13 aller à l'encontre de la raisonnable, à
14 globalement, il me semble que la Régie a assez
15 d'expérience pour voir et apprécier au cas par cas,
16 et plutôt que de restreindre d'entrée de jeu.
17 Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je vous remercie, maître Turmel. On pourra voir les
20 notes sténographiques, mais ce que j'ai dit sur les
21 frais pour les avocats, puis je récite ce que
22 j'avais décrit, donc si ce n'est pas ce qui est
23 écrit, alors je le récite - ces frais comprendront
24 principalement la rémunération d'analystes, puisque
25 la participation d'avocats pourrait ne pas être

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 56 -

1 jugée nécessaire. On s'entend ce que ça veut dire,
2 comme il n'y a pas de contre-interrogatoires,
3 d'interrogatoires, de présentation de preuves, dans
4 l'audience elle-même, les avocats sont moins
5 nécessaires. On est d'accord que, dans la
6 préparation du mémoire et des recommandations, il
7 est tout à fait approprié qu'il puisse y avoir un
8 oeil juridique là-dessus, on ne serait pas devant
9 un tribunal administratif, s'il n'y avait pas
10 d'avocats.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 D'accord. Merci.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Ouellet?

15 Me JOCELYN OUELLET :

16 Oui. Bonjour, Monsieur le Régisseur, Jocelyn
17 Ouellet pour le Regroupement national des conseils
18 régionaux en environnement du Québec. Sur la
19 question des regroupements aussi, là, puis j'ai
20 bien entendu, là, cette famille de regroupements
21 souhaités, là, je comprends que c'est un souhait,
22 là, puis je vous entends quand vous dites, les
23 organismes environnementaux pourraient se
24 regrouper, mais je veux porter votre attention, ce
25 ne sont pas tous les organismes environnementaux

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 57 -

1 qui ont la même position sur le GSR, qui ont les
2 mêmes orientations. Donc, déjà je vois
3 difficilement comment est-ce qu'on pourrait
4 présenter quelque chose avec un autre organisme
5 environnemental où on ne partage pas les mêmes
6 orientations sur le GSR, où on a des positions
7 complètement différentes ou opposées.

8 Je vous ai entendu non plus, là, je ne
9 pense pas que ce soit des regroupements
10 obligatoires. Je me disais : est-ce que la façon de
11 faire, est-ce que ce ne serait pas approprié que
12 les intervenants déposent une lettre ou une
13 correspondance confirmant leur volonté
14 d'intervenir, et qu'à la lumière des orientations,
15 vu ce qui est indiqué, ça donne une meilleure idée
16 de qui peut être regroupé, et comment, selon les
17 positions. Je ne sais pas, j'explore, mais
18 j'anticipe un problème, si tous les organismes
19 environnementaux seraient dans le même panier pour
20 déposer quelque chose de commun, là, je vois
21 difficilement comment que ça peut être fait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci pour vos commentaires. Maître Lanoix?

24 Me SYLVAIN LANOIX :

25 Alors, je viens, j'appuie les propos de mon

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 58 -

1 confrère, maître Turmel, et, par mutatis mutandis,
2 par adaptation nécessaire, celle de maître Ouellet
3 sur l'aspect volontaire des regroupements qui
4 devraient être préservés. Je vous présente la
5 situation du CIFQ que je représente ici. Le CIFQ
6 représente des industries dans le domaine,
7 notamment des pâtes et papiers qui ont à la fois le
8 statut d'industriel et de producteur de GSR. Donc,
9 il va arriver des situations où les intervenants
10 ont vraiment, comme ça a été dit en matière
11 environnementale, des positions qui ne sont pas
12 nécessairement arrimées avec l'ensemble de la
13 famille des industriels ou encore l'ensemble de la
14 famille des producteurs de GSR. Donc, je vous
15 sou mets respectueusement qu'il devrait être tenu
16 compte de ces situations-là eu égard à certains
17 intervenants, et je vous sou mets la situation du
18 CIFQ dès maintenant.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Hamelin. Maître Neuman.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, bonjour Monsieur le Président, et Messieurs
23 les Régisseurs, Dominique Neuman pour le RTIEÉ.
24 Effectivement, je me joins aux deux derniers
25 intervenants, vous savez qu'historiquement, surtout

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 59 -

1 sur le GSR, il y a eu historiquement des positions
2 très divergentes de la part des différents groupes
3 environnementaux. Le RTIEÉ, historiquement, et ses
4 associations constitutives ont été très favorables
5 à l'essor du GSR, et ont même posé des actions hors
6 de la Régie, très favorables à l'essor du gaz de
7 source renouvelable. Alors que, enfin, au moins une
8 autre association a été historiquement opposée à un
9 grand nombre de mesures relatives au GSR que nous
10 avons appuyées.

11 Et ça a même donné lieu dans certains cas à
12 des demandes de révision. Également, devant la Cour
13 supérieure, il y a eu dans un dossier récent qui a
14 été décidé récemment, deux mémoires d'intervenants,
15 enfin, qui sont mis en cause à la Cour supérieure,
16 nous étions favorables à une certaine issue du
17 dossier de la Cour supérieure, alors qu'à une autre
18 association environnementale, prenait la position
19 exactement inverse.

20 Donc, sur le GSR, il nous semble que ce
21 serait très difficile et ce ne serait pas faisable
22 d'avoir une position commune. Et donc, dans le même
23 sens que ce qui a été dit par les deux précédents
24 intervenants. Il nous semble que les intervenants
25 devraient pouvoir exprimer la position qui est la

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 60 -

1 leur, comme ils le font, comme ils l'ont déjà fait
2 dans les dossiers antérieurs de GSR, et qu'un
3 regroupement ne permettrait pas d'aboutir à une
4 position unique. En fait, ça signifie, un
5 regroupement forcé pourrait signifier qu'il n'y
6 aurait pas de position qui pourrait être
7 communiquée à la Régie. Je vous remercie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, maître Neuman. Maître Hamelin.

10 Me PAULE HAMELIN :

11 Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste dire
12 que j'abondais dans le même sens que maître Turmel.
13 Quant à nous, on ne devrait peut-être pas parler de
14 regroupements obligatoires, mais souhaitables.
15 Peut-être considérer qu'il y a déjà comme, par
16 exemple, l'ACIG, c'est un regroupement déjà de
17 membres existants, donc il y a déjà un effort de
18 concertation pour avoir une recommandation commune.
19 Alors, c'était le point que je voulais vous faire.
20 On a parlé du calendrier en fonction de l'audience,
21 mais on n'a pas nécessairement parlé de date de
22 dépôt de mémoire. Est-ce que ça va venir dans la
23 discussion aujourd'hui, en fonction de la date
24 possible? Est-ce que vous attendez, par exemple, à
25 avoir les mémoires des intervenants, à la fin

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 61 -

1 septembre? Je voulais juste avoir peut-être...

2 LE PRÉSIDENT :

3 On attendait de vous entendre aujourd'hui pour
4 finaliser notre calendrier.

5 Me PAULE HAMELIN :

6 D'accord.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Donc, avec les commentaires d'aujourd'hui, on sera
9 capable de finaliser le calendrier, puis il y aura
10 une lettre procédurale qui confirmera toutes ces
11 dates-là dans les prochains jours.

12 Me PAULE HAMELIN :

13 Parfait. Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Veilleux?

16 Me EUGÉNIE VEILLEUX :

17 Oui, bonjour, merci. Très rapidement, c'était juste
18 pour mentionner que le ROEE abonde dans le même
19 sens que mes derniers confrères, consoeurs, par
20 rapport au fait que le regroupement des
21 intervenants devrait être plutôt facultatif, plus
22 qu'obligatoire, là, dans le sens, le ROEE comprend,
23 puis souhaite aussi que le dossier avance de la
24 manière la plus simple possible au niveau
25 procédural, puis que les interventions soient

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 62 -

1 efficaces, et dans la mesure où on peut se
2 regrouper avec d'autres organismes
3 environnementaux, on le ferait avec plaisir. Par
4 exemple, tout comme l'ACIG, je voulais juste
5 rappeler que le regroupement des organismes
6 environnementaux est déjà aussi un regroupement de
7 dix (10) organismes, une dizaine d'organismes
8 environnementaux, où est-ce qu'il y a déjà aussi un
9 travail de concertation qui est fait, là, par
10 rapport au positionnement du groupe. Donc, c'est
11 ça, c'est juste par souci aussi d'assurer vraiment
12 un droit à notre client d'être bien représenté, là,
13 qu'on pense que, en fait, il devrait y avoir une
14 analyse un peu plus approfondie au niveau des
15 demandes d'intervention par utilité plus que par
16 thématique d'intervention. Donc, voilà.

17 LE PRÉSIDENT :
18 Merci, Maître Veilleux. Juste pour commenter sur
19 les regroupements, l'objectif des regroupements
20 qu'on a mis de l'avant avec les sept familles qui
21 sont là, c'était dans une optique d'être plus
22 efficace, d'avoir le moins de jours d'audience
23 possible pour être capable d'entendre tous les
24 regroupements et tous les intervenants. Je veux
25 juste que tout le monde soit conscient que, s'il

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 63 -

1 n'y a pas ou peu de regroupements, il y aura
2 beaucoup de mémoires à lire, beaucoup de questions,
3 beaucoup de journées d'audience, et ça pourrait
4 retarder les procédures. Donc, ce n'est pas notre
5 objectif, et c'est pour ça qu'on voulait avoir
6 quelque chose de plus efficace et allégé.

7 Mais je vous entends que, dans certains
8 cas, les regroupements ne sont pas possibles, mais
9 je vous invite très fortement à considérer les
10 regroupements pour nous permettre de rentrer dans
11 le calendrier que nous avons devant nous.

12 Donc, notre dernier point, nos attentes
13 générales de la Régie et de la formation. Pour
14 nous, quand on a eu la demande d'avis, on le voit
15 comme si c'est une page blanche. Donc, on remet le
16 Québec d'avant la première décision de la Régie sur
17 la biométhanisation, d'avant le programme d'aide à
18 la biométhanisation de deux mille neuf (2009), je
19 pense – je ne me risquerai pas dans le PMOBT, je
20 ne sais pas dans quel ordre, on doit mettre les
21 lettres – mais on revient sincèrement à deux mille
22 huit (2008), ou à peu près. Donc, si on commençait
23 aujourd'hui à vouloir exploiter et produire et
24 distribuer le GSR québécois au Québec, comment on
25 ferait?

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 64 -

1 Donc, la Régie ne s'attend pas à voir dans
2 vos présentations ou dans vos propositions que :
3 « Oui, mais le règlement me dit que c'est 5 %
4 aujourd'hui. » Non, non, non. Qu'est-ce que vous
5 voulez que le règlement vous dise? Qu'est-ce que
6 vous vouliez que la loi vous dise? Quelles aides
7 financières vous voulez qu'elles aient? Qu'est-ce
8 que vous voudriez que la Régie décide? Quelle
9 demande vous feriez devant la Régie si on était
10 dans une page blanche aujourd'hui, puis il n'y
11 avait pas eu dix (10) ans de décisions précédentes
12 sur la biométhanisation, le GNR ou le GSR qu'on
13 apprend aujourd'hui.

14 C'est ça qu'on s'attend à voir dans vos
15 propositions. Puis oui, du balisage, de penser en
16 dehors de la boîte, de ce qui se passe ailleurs,
17 les bonnes idées, les mauvaises idées, les bonnes/
18 mauvaises idées, allez-y. Il faut nous alimenter,
19 nous, pour qu'on puisse rendre un avis au ministre.
20 Donc, n'hésitez pas à être farfelus, si vous
21 voulez, dans vos idées. On a besoin d'avoir toutes
22 les idées possibles pour être capables de rendre un
23 avis au ministre, selon les cinq points qu'on nous
24 demande.

25 Est-ce que mes collègues, vous avez quelque

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 65 -

1 chose à ajouter? Est-ce que sur ces attentes-là, je
2 vois beaucoup de signes de la tête, de hochements
3 de tête, je comprends que vous êtes aussi tous à la
4 même place, que c'est l'idée que vous avez aussi
5 dans vos propositions, et on n'est pas non plus au
6 débat sur « doit-on ou pas avoir du gaz naturel de
7 source renouvelable? » Ce n'est pas ça, le débat,
8 là. Le ministre ne nous demande pas de faire un
9 avis si le GSR est bon ou pas. Il nous demande de
10 comment on doit faire en sorte que le GSR existe au
11 Québec, puis que la socialisation des coûts soit le
12 moindre possible. Je paraphrase, là, l'avis du
13 ministre, mais on n'est pas dans un avis sur «
14 est-ce que le gaz est bon ou pas? ». Donc, on ne
15 s'attend pas à avoir de longues propositions sur
16 « sortons le gaz du Québec », ce n'est pas ça qu'on
17 cherche. Je pense que c'est clair.

18 Est-ce qu'il y a des gens en ligne qui ont
19 des commentaires. Je pense que ça fait le tour.
20 Maître Thibodeau.
21 Me PHILIP THIBODEAU :
22 Peut-être simplement une question. Je ne crois pas
23 que ça a été évoqué. Les expertises que la Régie
24 envisageait mettre en place, est-ce que vous avez
25 déjà une idée des sujets ou des types d'expertise

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 66 -

1 qui sont envisagés à cet effet-là? Ça peut bouger,
2 là, mais à ce stade-ci?
3 LE PRÉSIDENT :
4 Dans les experts que nous avons contactés, donc on
5 est dans les premiers balbutiements, là, des thèmes
6 qui seront abordés par les experts que l'on aura,
7 mais l'objectif, c'est que les experts se
8 regroupent ensemble pour se parler des cinq
9 questions du ministre, et s'orienter à savoir
10 lesquelles sont capables d'aller vers une des plus
11 de la lettre pour éviter qu'il y ait du double
12 emploi et des propositions qui seraient les mêmes
13 s'ils travaillent à chacun dans leur coin. Donc,
14 nous-mêmes, nous procéderons au regroupement des
15 experts pour qu'ils s'entendent sur quels sujets
16 ils travailleront, mais les cinq sujets qui sont
17 abordés par le ministre seront couverts par nos
18 experts.
19 Me PHILIP THIBODEAU :
20 O.K. Parfait.
21 LE PRÉSIDENT :
22 Est-ce qu'il y a d'autres questions? Maître Turmel.
23 Me ANDRÉ TURMEL :
24 Monsieur le Président, juste une suggestion, bien,
25 je sais que vous l'avez évoqué, il va y avoir

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 67 -

1 rapidement une décision procédurale ou une lettre
2 procédurale demandant de déposer les demandes
3 d'intervention. Je pense que l'idée, c'est que si
4 on le fait plus tôt que tard, bref, la suggestion,
5 c'est que dès que possible, on pourra lancer le
6 tout, on pourra mettre ça en branle - plus tôt ce
7 sera, mieux ce sera. Alors, c'est une suggestion.
8 Je vous remercie.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Bien, je vous ferai une suggestion à l'inverse,
11 n'attendez pas d'avoir la lettre procédurale pour
12 préparer votre demande, n'attendez pas de voir
13 l'avis public pour préparer la demande, commencez
14 maintenant à réfléchir à ce que vous allez écrire
15 dans la demande pour y participer, puis dès que la
16 date sera connue, bien, vous serez juste dans
17 l'ajustement final de la demande.
18 Me ANDRÉ TURMEL :
19 D'accord. Est-ce que cette demande-là devrait aussi
20 inclure, ou est-ce qu'il y aura des instructions à
21 l'égard des budgets de participation ou pas, ou
22 juste pour se préparer en conséquence?
23 LE PRÉSIDENT :
24 En fait, pour référence, là, regardez l'avis sur le
25 PGIRE, donc l'avis public qu'il y avait eu...

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 68 -

1 Me ANDRÉ TURMEL :
2 O.K.
3 LE PRÉSIDENT :
4 ... sur l'avis sur le PGIRE, les mêmes informations
5 qui étaient demandées dans l'avis public, c'est les
6 mêmes informations qu'on cherchera à avoir. Bien
7 entendu, on va ajuster la date, là, mais c'est les
8 mêmes informations qui seront cherchées par la
9 Régie.
10 Me ANDRÉ TURMEL :
11 D'accord, merci.
12 LE PRÉSIDENT :
13 Autres questions, commentaires? Maître Georgescu.
14 Me ADINA GEORGESCU :
15 Oui, bonjour, Monsieur le Président. Je reviens sur
16 vos questions initiales. J'aborderais également,
17 peut-être avant, la question des frais des
18 intervenants, vous l'avez mentionné tout à l'heure,
19 vous l'avez évoqué. Une question a surgi de notre
20 côté pour savoir comment la Régie envisageait de
21 traiter le tout compte tenu du fait qu'il y avait
22 deux Distributeurs. Nous vous soumettons peut-être
23 que la façon de procéder, puis ça a été fait dans
24 d'autres dossiers, était un partage entre les deux
25 Distributeurs. Compte tenu de la taille plus petite

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 69 -

1 d'Enbridge Gas Québec, ça serait une proportion à
2 déterminer avec Énergir, mais on considérerait qu'un
3 partage pourrait se faire, puis je laisserais
4 peut-être mon collègue, maître Thibodeau, commenter
5 la proposition qu'on est en train de faire. On n'en
6 a pas discuté au préalable, mais c'est ce qu'on
7 suggérerait de notre côté, c'est qu'un partage qui se
8 fasse et tienne compte un petit peu de la petitesse
9 d'Enbridge Gas Québec par rapport à Énergir.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Si vous voulez convenir d'un partage entre les
12 deux, et nous le soumettre à la Régie, on sera
13 ouvert à ça. Mais ce qui avait été réfléchi pour
14 l'instant, c'était selon les quotes-parts
15 annuelles.
16 Me ADINA GEORGESCU :
17 Ah, d'accord.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Donc, en termes de proportion, mais allez-y, si
20 vous voulez être plus généreuse.
21 Me ADINA GEORGESCU :
22 Non, bien, regardez, on va en discuter entre nous,
23 on va en discuter entre les deux Distributeurs,
24 mais on voulait voir comment la Régie voyait ça
25 compte tenu du fait que nous étions deux

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 70 -

1 Distributeurs au dossier. Parfait. Merci.
 2 Quant aux deux questions préliminaires que
 3 vous nous avez soulevées, alors je peux déjà vous
 4 revenir avec des réponses. Votre première question
 5 portait sur le dossier de la stratégie de
 6 décarbonation. Est-ce qu'on envisageait continuer
 7 ou le retirer? Puis, je peux vous dire d'emblée
 8 qu'en ce qui a trait à la portion
 9 commercialisation, stratégie de décarbonation à
 10 proprement parler, en laissant de côté les unités
 11 de conformité. Initialement, ce dossier-là était
 12 basé sur le Règlement sur le GSR, tel qu'il existe
 13 aujourd'hui, donc dans sa forme actuelle, et on
 14 aurait pu très bien aller de l'avant avec notre
 15 demande sur cette base-là, c'est la position
 16 qu'Enbridge Gaz Québec a pris dans le dossier
 17 depuis le départ. Évidemment, avec les annonces que
 18 le Règlement allait changer, ça a un peu changé la
 19 donne, mais, à toutes fins pratiques, compte tenu
 20 des derniers développements, nous sommes d'avis
 21 qu'effectivement, aujourd'hui, il s'avère
 22 probablement plus opportun de retirer cet aspect-là
 23 du dossier. Donc, va probablement suivre une lettre
 24 à cet effet-là pour annoncer nos couleurs.
 25 En ce qui a trait aux unités de conformité.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 71 -

1 Quant à nous, c'est encore important de le traiter,
 2 puis les demandes qui ont été formulées par
 3 Enbridge Gaz Québec sur cet aspect-là sont
 4 d'actualité, sont particulières, et sont
 5 applicables aujourd'hui sans tenir compte de la
 6 discussion plus large qui va avoir lieu dans le
 7 présent dossier. Et pour nous, l'objectif serait de
 8 pouvoir en tenir compte et de pouvoir intégrer une
 9 décision de la Régie à cet égard-là, déjà à partir
 10 du premier (1er) janvier vingt vingt-sept (2027),
 11 donc à compter de l'année prochaine.
 12 Donc, quant à nous, on souhaite continuer
 13 avec cet aspect-là, et on le ferait
 14 potentiellement, pas dans le même dossier, à voir,
 15 mais cet aspect-là pourrait changer. Donc, est-ce
 16 qu'on déplacerait notre demande dans un autre
 17 dossier, c'est quelque chose qui pourrait s'avérer
 18 être plus adéquat dans les circonstances. Mais
 19 encore une fois, il va y avoir une lettre qui va
 20 suivre sous peu pour clarifier la situation.
 21 LE PRÉSIDENT :
 22 Vous allez préciser ça dans une lettre à court
 23 terme?
 24 Me ADINA GEORGESCU :
 25 Tout à fait.

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 72 -

1 LE PRÉSIDENT :
 2 D'accord.
 3 Me ADINA GEORGESCU :
 4 Tout à fait. Finalement, pour le dossier qui a été
 5 déposé vendredi pour approuver des caractéristiques
 6 contractuelles pour un contrat d'approvisionnement
 7 en GSR, je vous sou mets que, quant à nous, ce
 8 dossier-là est tout à fait d'actualité. C'est une
 9 opportunité qui s'est présentée, et qui, encore une
 10 fois, n'est pas directement connexe avec la
 11 discussion plus large qui se déroule dans le
 12 présent dossier. C'est quelque chose de très
 13 ponctuel, une opportunité qu'on ne veut pas
 14 manquer. Et par conséquent, nous souhaitons
 15 poursuivre avec ce dossier-là, surtout qu'il va
 16 dans la direction des objectifs du gouvernement,
 17 qui sont d'ailleurs énoncés dans la lettre du
 18 ministre par rapport à l'avis qui est demandée à la
 19 Régie. Alors, notre position à cet égard-là, c'est
 20 que ça va être à l'avantage des clients d'aller de
 21 l'avant avec le dossier, et donc, nous poursuivons.
 22 LE PRÉSIDENT :
 23 J'informerai la Formation que vous poursuivez ce
 24 dossier-là.
 25

R-4353-2026

29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 73 -

1 Me ADINA GEORGESCU :
 2 Parfait. Merci.
 3 LE PRÉSIDENT :
 4 Il y a d'autres commentaires. Donc, pour bien
 5 résumer, d'ici la semaine prochaine, normalement,
 6 lettre procédurale qui confirmera tout ce qu'on
 7 s'est dit aujourd'hui, selon les commentaires qu'on
 8 a entendus, avec les dates exactes. Vous pouvez
 9 d'ores et déjà commencer vos demandes pour vous
 10 inscrire comme participant en fonction de ce qui
 11 était dans l'avis public pour l'avis sur le PGIRE.
 12 Ce sera pas très différent. Et on pourra aussi,
 13 vous confirmer l'ordre de dépôt des mémoires à la
 14 fois des regroupements, des intervenants, des
 15 experts et des distributeurs, et décider quel type
 16 de questions, informations, on fera comme
 17 procédure, on vous informera aussi, à ce moment-là,
 18 dans la lettre procédurale. Maître Neuman.
 19 Me DOMINIQUE NEUMAN :
 20 Monsieur le Président, au début de l'audience, je
 21 pense que, Monsieur le Président, vous avez
 22 mentionné dans une question à Énergir, le dossier
 23 4354, et je ne le vois pas, il n'est pas sur le
 24 site de la Régie.
 25

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 74 -

1 LE PRÉSIDENT :
2 Vous avez tout à fait raison, parce qu'il n'a pas
3 encore été...
4 Me DOMINIQUE NEUMAN :
5 Oui.
6 LE PRÉSIDENT :
7 ... assigné à une formation de régisseurs.
8 Me DOMINIQUE NEUMAN :
9 Oui.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Mais je posais la question tout de même à maître
12 Thibodeau, donc.
13 Me DOMINIQUE NEUMAN :
14 Oui.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Et question à laquelle on n'a pas eu de réponse,
17 bien entendu. Donc, Maître Thibodeau, vous auriez
18 le mot de la fin là-dessus.
19 Me DOMINIQUE NEUMAN :
20 Oui. Et c'est un dossier sur quel sujet? Parce que
21 je veux être sûr de bien comprendre.
22 LE PRÉSIDENT :
23 Comme je l'ai cité, c'est sur la segmentation de la
24 clientèle.
25

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 75 -

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :
2 O.K.
3 LE PRÉSIDENT :
4 Maître Thibodeau?
5 Me PHILIP THIBODEAU :
6 Mot de la fin? Bon. Oui, évidemment, le dossier. Je
7 regardais au dossier. Évidemment, dans le présent
8 dossier tarifaire, on a fait une modification
9 récemment, suite à l'annonce du retrait du
10 Règlement, donc je pense que c'était la pièce G,
11 document 4, on a retiré la pièce qui parlait des
12 modifications en lien avec le nouveau projet de
13 Règlement.
14 Maintenant, écoutez, je n'ai pas eu
15 l'occasion, évidemment, dans le cas de la rencontre
16 d'en parler avec mon équipe, mais le dossier dont
17 vous parlez, qui est le dossier de la vision
18 tarifaire, à moins que je me trompe, n'a pas de
19 lien ou ne devrait pas être impacté par le présent
20 dossier par rapport au GSR. Donc, c'est vraiment
21 une question - des questions distinctes par rapport
22 à la vision tarifaire.
23 Mais avant, ce que je vous propose, c'est
24 que si jamais, les gens qui ont des meilleures
25 opinions que moi à l'interne, et qui vont me taper

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 76 -

1 sur la tête en disant : « Non, non, c'est une bonne
2 idée que la Régie a eue », écoutez, je vous
3 reviendrai, si jamais, on juge pertinent peut-être
4 d'ajuster ou de modifier en conséquence. Mais a
5 priori, l'ajustement semble avoir été fait dans le
6 présent dossier tarifaire, et je ne suis pas
7 convaincu que le nouveau dossier de la vision
8 tarifaire devrait être impacté.
9 LE PRÉSIDENT :
10 Je vous invite juste à aviser la secrétaire de la
11 Régie le plus rapidement possible, avant que le
12 dossier soit désigné à une Formation, puisque si
13 vous le retirez ou le mettez sur pause, on ne
14 désignera pas de Formation. Donc, il...
15 Me PHILIP THIBODEAU :
16 Tout à fait. Oui, est-ce que je peux? Si, juste
17 pour être clair, je suggère de ne pas du tout
18 retarder le dossier. En fait, les premiers
19 commentaires qu'on aurait, c'est que le dossier n'a
20 pas à être mis sur la glace ou être affecté par le
21 présent dossier dont on parle aujourd'hui. Mais si
22 les choses changent, on avisera, mais qu'a priori,
23 on doit maintenir le dossier, ça ne sera pas
24 impacté par le présent avis qui est requis.
25

R-4353-2026
29 juillet 2026

Rencontre
préparatoire

- 77 -

1 LE PRÉSIDENT :
2 Parfait. Merci, Maître Thibodeau. D'autres
3 commentaires? Donc, voilà.
4 Alors, je vous remercie tous pour vous être
5 déplacés ou vous être connectés sur Teams, et on se
6 voit une prochaine fois. Merci.
7 Me PHILIP THIBODEAU :
8 Merci.
9
10 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
11

R-4353-2026

29 juillet 2026

- 78 -

1 SERMENT D'OFFICE

2
3 Je, soussignée, ROSA FANIZZI, sténographe
4 officielle, certifie sous mon serment d'office que
5 les pages qui précèdent sont et contiennent la
6 transcription fidèle et exacte des témoignages et
7 plaidoiries en l'instance, le tout pris au moyen de
8 la sténotypie, et ce, conformément à la Loi.
9 Et j'ai signé,

10
11
12
13 _____
14 ROSA FANIZZI

15 RIOPEL GAGNON LAROSE